



A Vimines, le 08 Juin 2026

Dossier d'inscription 2026-2027

Mesdames, Messieurs,

Veillez trouver, ci-joint, le dossier d'inscription à remplir pour la rentrée de septembre 2026 pour l'inscription de votre (vos) enfant (s) aux accueils de loisirs.

Ces documents sont à nous retourner **avant le vendredi 24 juillet 2026**.

Votre dossier d'inscription ne pourra être instruit sans l'ensemble des pièces demandées, exclusion faite de l'attestation d'assurance. Tout dossier transmis après la date limite du dépôt de dossier ne sera traité qu'à compter de mi-septembre 2026, et dans l'ordre d'arrivée du dossier complet.

Le dépôt de dossier d'inscription doit faire l'objet d'un fichier PDF unique par enfant, ou être remis en mains propres aux responsables des accueils de loisirs. À cet effet, une permanence vous est proposée les Mardis 30/06, 08/07 et 22/07 de 16h à 18h au Centre de loisir axé par le chemin du Ménard.

Le dossier complet est constitué des pièces suivantes, à rendre avant le vendredi 24 juillet 2026 :

- La fiche d'inscription dûment remplie avec la signature des deux responsables légaux, quelle que soit la situation familiale
- La fiche sanitaire dûment remplie (avec la date des vaccins obligatoires) avec la signature des deux responsables légaux, quelle que soit la situation familiale.
- La photocopie du carnet de vaccinations
- Un R.I.B. accompagné du mandat de prélèvement, complété et signé, pour les familles souhaitant bénéficier du prélèvement automatique et n'ayant jamais fourni ces documents ou ayant changé de RIB
- L'attestation CAF/MSA précisant votre QF d'avril 2026 ou une copie de l'avis d'imposition 2025 sur l'année 2024

En cas de modification de quotient familial en cours d'année, les familles doivent en informer les accueils de loisirs. Les QF seront réactualisés au premier trimestre 2027.

La collectivité se réserve le droit d'effectuer des contrôles aléatoires et de régulariser les tarifs sur l'année scolaire en cours par le biais d'un rappel de facture.

- L'attestation d'assurance de responsabilité civile pour l'année 2026-2027, avec le nom de votre enfant, à fournir dans un second temps avant le 15 septembre 2026.
- Le récépissé du règlement de fonctionnement signé avant le 15 septembre 2026 (ce dernier vous sera envoyé d'ici le 10 juillet 2026)

**Nous vous demandons de prioriser l'envoi des dossiers d'inscription, par mail à :
centreloisirs@vimines.com**

Pour les enfants de parents séparés ayant chacun un compte sur le portail famille, un seul dossier d'inscription devra être rendu, signé des deux parents, accompagné d'un courrier de chaque parent demandant de différencier le compte du portail famille.

Nous restons à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire.
Vous remerciant de votre compréhension, veuillez recevoir mes meilleures salutations.

Galletti Salvatore, Responsable des accueils de loisirs